

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVEN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CERVEN

SEANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2025 à 19 H 30

Convocation
 du 06/05/2025

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : - 13
 Quorum : ---- 07
Présents : --- 10
 Absents : ---- 03
 Pouvoirs : ---- 02
 Votants : ---- 12

VOTE

Pour : ----- 12
 Contre :----- 00
 Abstentions : -- 00

L'an deux mille vingt-cinq le treize mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVEN dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Étaient présents : CALLENDRIER Michèle / CHATEL Christophe / DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ LEYDIER Serge/ MASSON Thibault / PROFFIT Thierry / SANDRAL Linda/ THOMAS Gil / VUARGNOZ Catherine.

Absents : CHATEAU Baptiste / KELLER Sophie / NOEL Ruta

Pouvoirs : Sophie KELLER a donné pouvoir à Michèle CALLENDRIER, Ruta NOEL a donné pouvoir à Coralie DECOMBARD

Secrétaire de séance : Christophe CHATEL

OBJET : Marché public de travaux pour l'extension du cimetière – choix du titulaire

Marché Public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée du 6 mars 2025 au 7 avril 2025 pour des travaux d'extension du cimetière communal et que 5 offres ont été reçues.

Il précise qu'un rapport d'analyse des offres a été rédigé par le cabinet UGUET au regard des critères définis et que la commission d'appel d'offre s'est réunie le 7 mai 2025 afin de valider le classement des offres.

Il présente donc le classement établi par la Commission d'Appel d'Offre et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attributaire du marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- ⇒ **VALIDE** l'avis de la commission d'Appel d'offre et décide d'attribuer le marché public à l'entreprise GIROD TP pour un montant de 90 366.45€ HT soit 108 439.74 € TTC.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce marché.

⇒ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

Le secrétaire
Christophe CHATEL

